

Règlement du concours fenêtres, balcons et portails fleuris visibles de la rue

Le concours des fenêtres, balcons et portails fleuris visibles de la rue a pour objet de récompenser les actions menées par tous les habitants juziérois en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leur commune.

Article 1 :

Ce concours est placé sous le signe du végétal, des fleurs, du cadre de vie et de l'accueil. Il est ouvert à tous les résidents juziérois. Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement des maisons d'habitations et des logements de résidences collectives.

Les dates du concours seront annoncées sur les panneaux d'information de la ville, dans Juziers Infos, sur le site internet et par la newsletter.

Article 2 :

Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent à partir du 1^{er} mai 2018 :

A l'accueil de la mairie ou par mail : secretariat-mairie@juziers.org

Les inscriptions seront clôturées le 17 juin 2018 au soir.

La commission composée des Conseillers Municipaux Enfants a pour mission de désigner les lauréats de chaque catégorie. Le jury se réserve le droit de photographier les différentes réalisations pour une exploitation éventuelle de ces clichés (bulletin municipal, site internet).

Le nombre de lauréats peut varier par catégories si les lauréats sont ex-aequo. Tous les candidats recevront un lot pour leur aimable participation à l'embellissement de la commune.

Article 3 : déroulement du concours

L'organisation du concours est confiée au C.M.E. sous la responsabilité de Valérie Ray, adjointe au maire chargée de la Jeunesse.

Le passage de jury aura lieu le 2 juillet 2018.

Le jury proposera, pour chacune des catégories citées ci-après, une sélection des plus belles réalisations florales selon les critères de composition, d'originalité, de couleurs et d'effet d'ensemble.

Le Conseil Municipal des Enfants désignera à la suite trois lauréats pour chaque catégorie. Les résultats seront donnés courant septembre 2018.

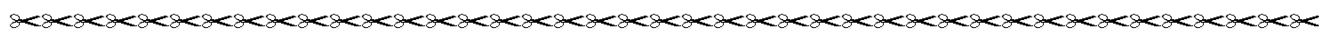
Article 4 : les catégories du concours

Le concours se compose de trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : fenêtres
- 2^{ème} catégorie : balcons
- 3^{ème} catégorie : portails

Article 6 : règlement

L'adhésion au présent concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement de la part du candidat, ainsi que des décisions prises par les différents membres du jury. La participation au présent concours ne requiert aucun frais de participation. Les fournitures sont à la charge du candidat.



Coupon de participation

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Juziers, le 2018

Signature :